



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/50/L.6
2 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 94 a) de l'ordre du jour

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Philippines* : projet de résolution

Intégration financière mondiale : défis et chances

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, intitulée Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant sa résolution 49/93 du 19 décembre 1994, relative aux flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés,

Convenant que la communauté internationale se doit d'appuyer vigoureusement, en créant un environnement économique international favorable, les efforts que font les pays en développement pour résoudre leurs graves problèmes économiques et sociaux,

Notant que dans un petit nombre de pays en développement, le processus de croissance économique a profité de l'accroissement récent des flux de capitaux privés internationaux,

Soulignant que la majorité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, notamment en Afrique, n'ont pas bénéficié de ces flux de

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.

capitaux en dépit des efforts qu'ils ont faits pour créer un environnement économique national favorable,

Se déclarant préoccupée, dans ce contexte, par le déclin persistant du volume de l'aide publique au développement destinée aux pays en développement,

Se déclarant également préoccupée par le fait que de nombreux pays en développement sont devenus plus vulnérables aux fluctuations soudaines des courants de capitaux privés sur les marchés financiers internationaux,

Notant qu'il faut créer un environnement propre à assurer la stabilité des flux internationaux de capitaux privés à moyen et long terme, en particulier pour contribuer au développement des pays en développement,

Consciente du rôle du Fonds monétaire international dans la promotion d'un environnement financier international stable et propice à la croissance économique, et, tenant compte de la nécessité de maintenir et de renforcer les relations et les accords existant entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds,

1. Insiste sur le fait que l'intégration financière mondiale présente des défis nouveaux et offre des chances nouvelles à la communauté internationale et qu'elle doit être placée au coeur du dialogue entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods;

2. Souligne qu'il faut encourager les flux privés à destination des pays en développement tout en réduisant le risque systémique d'instabilité, notamment dans les flux de portefeuille;

3. Souligne la nécessité d'élargir la coopération entre les autorités et les institutions monétaires et financières en vue de favoriser l'instauration de consultations préventives entre ces organismes, ce qui contribuerait à promouvoir la création d'un environnement financier international stable, propice à la croissance économique, en particulier dans les pays en développement;

4. Souligne également qu'il importe d'élargir la portée de la coordination des politiques macro-économiques au sein du système des Nations Unies, en tenant compte des besoins des pays en développement et de situations susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur le système financier international;

5. Réaffirme qu'il faut prendre des mesures visant à élargir et renforcer la participation des pays en développement au processus de prise de décisions économiques sur le plan international;

6. Estime qu'il importe de renforcer le rôle central du Fonds monétaire international dans le domaine de la surveillance, notamment des pays industrialisés, en vue d'accroître la transparence et la prévisibilité des activités des marchés financiers internationaux et de promouvoir la croissance économique;

7. Réaffirme qu'il convient d'accroître la transparence et le caractère ouvert des travaux du Fonds monétaire international et de renforcer la participation des pays en développement auxdits travaux, et dans ce contexte à cette fin, reconnaît la contribution importante que peut apporter l'Organisation des Nations Unies;

8. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et en coopération avec les institutions de Bretton Woods et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un rapport sur la question de la mondialisation des flux de capitaux privés, notamment ses effets sur les pays en développement, et sur les mesures et propositions visant à favoriser la création d'un environnement financier stable, propice à une croissance économique soutenue, et sur l'application de la présente résolution.
